



## Atelier de sensibilisation au travail sur les archives

### I. Quelques notions concernant le cadre juridique des archives

Il est important de savoir que les archives en France sont soumises à un cadre législatif : pour leur collecte, d'une part ; pour leur diffusion et leur reproduction, d'autre part.

Définition des archives selon le **Code du Patrimoine** dont la dernière édition date de 2017 :

« Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. »

(Article L211-1)

Le plus important à retenir dans cette définition :

Un document devient archives dès sa création ou réception. Cela est valable aussi pour tous les supports comme l'écrit, la photographie, l'audiovisuel, l'informatique...

Les archives sont des produits de l'activité humaine. Cela comprend donc également les documents reçus au cours de cette activité comme par exemple la correspondance.

Un document d'archives est le résultat de l'activité de son producteur, personne individuelle (« personne physique ») ou collectivité (« personne morale », par exemple une association, une administration, une entreprise privée). C'est le principe de base des archives : le principe de provenance. Un fonds porte le nom de la personne/l'institution qui l'a produit.

Le législateur distingue 2 types d'archives, soumises à des régimes différents : les archives publiques et les archives privées.

Les archives publiques sont « Les documents qui procèdent de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public », autrement dit les archives administratives. Celles-ci doivent réglementairement être collectées par les Archives nationales et les services d'archives départementales, ou autre service public intermédiaire qui les versera (c'est le terme précis) aux Archives nationales. Elles ont plusieurs statuts : archives courantes (documents et



dossiers ouverts ou récemment clos gardés dans les bureaux pour le traitement des affaires), archives intermédiaires (ensemble de documents qui, n'étant plus d'usage courant, doivent être conservés temporairement, pour des besoins administratifs ou juridiques) et archives définitives (Documents qui, après évaluation, sont conservés sans limitation de durée).

Pour la recherche scientifique, on peut tout à fait être amené à consulter ce type d'archives, par exemple les archives liées à l'organisation administratives ou d'enseignement d'un établissement, mais on consulte surtout des archives privées constituées par des chercheurs/auteurs/artistes/scientifiques tout au long de leur activité, ou des archives d'associations ou d'entreprises.

Il s'agit prioritairement de fonds dits « clos » dont l'intérêt est historique, scientifique et culturel. Ce type de documentation est dispersé dans un grand nombre d'institutions et ces archives ne sont pas toujours faciles à trouver : elles ne sont pas toujours traitées et donc pas encore accessibles au public ; elles sont signalées dans des catalogues distincts pas forcément très connus, l'information étant dispersée, leur repérage est parfois compliqué. Les Archives nationales conservent des archives privées, mais elles peuvent être conservées dans beaucoup d'autres lieux. Pour commencer une recherche sur les archives de quelqu'un, il est recommandé d'avoir connaissance au préalable de son parcours : le lieu de ses études, les lieux d'exercice de son activité professionnelle. Ce sont souvent dans ces lieux que l'on retrouvera leurs archives si elles ont été transmises à une institution.

Il faut savoir que les archives de la recherche sont soumises au droit d'auteur ou **code de la propriété intellectuelle**.

Les éléments principaux à retenir sont les suivants :

Dès sa création, l'**auteur** jouit de deux types de droits sur son œuvre :

- **Le droit moral** : il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible et il concerne la divulgation de l'œuvre, le droit au repentir, la paternité de l'œuvre et le droit au respect de l'œuvre.
- **Les droits patrimoniaux** : En vertu de ses droits patrimoniaux, l'auteur dispose du **droit exclusif d'interdire et d'autoriser l'exploitation de son œuvre**. Les droits



patrimoniaux ont une **durée déterminée**. À l'expiration du monopole, **70 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant le décès de l'auteur**, l'œuvre tombe dans le **domaine public**, sauf dérogation des prorogations de guerre qui sont encore applicables dans certains cas.

NB : À la mort de l'auteur, ses héritiers ou autre personne qu'il a désignée s'il n'a pas de descendants héritent de ses droits patrimoniaux.

Par conséquent, le chercheur en tant que producteur de ses archives est l'auteur des documents qu'il a produit et a le droit de décider de communiquer les documents qu'il a reçus au cours de son activité. C'est pourquoi, lorsqu'il confie ses archives à un service, il a toute licence de définir les conditions qu'il souhaite voir appliquer concernant :

- le droit d'accès : il peut décider que tout est communicable ou demander que des dossiers ne soient communicables que 10 ou 20 ou 30 ans plus tard, parce qu'ils concernent des personnes encore vivantes et ces dossiers pourraient être jugés compromettants ;
- le droit de diffusion : ce droit concerne la possibilité ou non de rééditer un ouvrage ou de publier une vidéo ou un entretien audio sur internet par exemple ;
- le droit de reproduction : on peut avoir le droit de faire des photocopies ou des photographies des documents pour usage privé de recherche ou non ; en règle générale, pour une utilisation commerciale, il est courant d'avoir à demander l'autorisation des ayants droit et/ou des bibliothécaires.

Le service d'archives ou la bibliothèque doit respecter le droit moral (concernant la divulgation) et les droits patrimoniaux (concernant la reproduction et la représentation).

**À savoir** : Lorsqu'on consulte un fonds d'archives, on dispose du droit de citation dans ses travaux universitaires ou publications, mais il faut être conscient d'une chose essentielle : beaucoup de documents sont inédits. Ces documents inédits ne tomberont jamais dans le domaine public, car ils n'ont jamais été publiés et donc, en ce qui les concerne, les droits patrimoniaux n'ont pas de durée déterminée. Il faut toujours être prudent et bien se renseigner auprès des bibliothécaires/archivistes et des ayants droit des conditions de



diffusion qui accompagnent le fonds. Parfois, on a le droit de publier des inédits, d'en proposer une édition de texte ; d'autres fois, c'est interdit.

Cas particulier de la correspondance : un producteur de fonds peut tout à fait décider de communiquer une correspondance dont il a été le destinataire. Mais il n'a aucun droit sur la diffusion de cette correspondance et sa reproduction. C'est l'auteur de la lettre ou ses ayants droit qui doivent donner cette autorisation. Par exemple, dans un service quand on a un fonds d'archives et qu'on souhaite créer un site internet pour le mettre en valeur, pour avoir le droit de numériser et mettre en ligne la correspondance, il faut avoir l'autorisation de chaque expéditeur de lettres ou de ses ayants droit.

## II. Présentation des fonds d'archives de l'ENS

Plusieurs bibliothèques de l'ENS conservent des archives. Elles sont en cours de traitement dans chacune de ces structures et leurs inventaires seront publiés au fur et à mesure de leur traitement.

Elles sont traitées dans un catalogue collectif équivalent du SUDOC pour les archives :

CALAMES, Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur :

<http://www.calames.abes.fr/pub/>

Pour consulter les collections décrites par l'ENS :

<http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-1088>

Chaque bibliothèque décrit les fonds qu'elle conserve. Ils sont consultables dans leur lieu de conservation :

**La bibliothèque d'archéologie** : de nombreux fonds dont 2 sont inventoriés et consultables en ligne

Le fonds Paul Bernard : autour de la fouille d'Aï Khanoum en Afghanistan

Le fonds Christian Peyre : fondateur du laboratoire d'archéologie de l'ENS

NB : pour les archives de l'archéologie, d'autres unités du CNRS proposent des fonds : comme la [Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie](#) (Nanterre)



**Le Centre documentaire du CAPHÉS** : tous les fonds cités ici ont leurs inventaires consultables en ligne

- Le fonds Janine Bertier : philosophie antique (traductrice d'Aristote), histoire des sciences du vivant (zoologie) et de la médecine de l'Antiquité à la Renaissance
- Le fonds Yves Bouligand : biologie et histoire des sciences (morphogenèse, les cristaux liquides). Fonds à l'interface avec la géométrie et la physique.
- Le fonds Georges Canguilhem : philosophie, histoire et philosophie des sciences du vivant.
- Le fonds Pierre Costabel : histoire et philosophie des sciences mathématiques.
- Le fonds Françoise Francioli : histoire de l'enseignement
- Le fonds Gérard Simon : philosophie, histoire et philosophie des sciences physiques – thèse du Kepler, recherche sur l'histoire de la vision de l'Antiquité à l'âge classique.
- Le fonds René Taton : histoire et philosophie des sciences mathématiques et histoire des institutions scientifiques.
- 3 fonds d'associations scientifiques ou sociétés savantes : le fonds de la Société française de philosophie ; le fonds de l'Académie internationale d'histoire des sciences ; le fonds de la Division d'histoire des sciences et des techniques de l'Union internationale d'histoire des sciences et des techniques.

NB : D'autres unités CNRS sont susceptibles de mettre à disposition de la documentation en histoire et philosophie des sciences :

le RISC (Réseau d'information des sciences de la cognition à l'ENS, même adresse que le CAPHÉS) ; l'Institut Jean Nicod (ENS, Pavillon du Jardin) ; l'Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (qui dépend aussi de Paris 1 et pour lequel les consultations se font à la Bibliothèque Cuzin de l'UFR de Philosophie) ; le Centre Alexandre Koyré (rue Damesme dans le 13<sup>e</sup> arrondissement) ; les Archives Poincaré (à Nancy) ; l'ITEM (ENS, 3 équipes travaillent sur des philosophes : Nietzsche, Sartre, Paul Valéry).

### **La Bibliothèque de mathématiques et d'informatique**

Le fonds Jacques Dixmier : sa correspondance scientifique



NB le Réseau national des bibliothèques de mathématiques se lance dans le signalement de ses archives. Elles seront recensées au fur et à mesure de ce travail dans le Répertoire de fonds en histoire et philosophie des sciences et des techniques, <https://rhpst.huma-num.fr>

### La Bibliothèque d'Ulm Lettres et sciences humaines :

- ✓ Une collection de manuscrits : qui sont pour l'essentiel des notes de cours enseignés à l'École au XIXe siècle, consultables sur Internet Archive  
[https://archive.org/details/@bibliothèques\\_de\\_l'apostrophe\\_école\\_normale\\_supérieure\\_-\\_paris](https://archive.org/details/@bibliothèques_de_l'apostrophe_école_normale_supérieure_-_paris)  
et bientôt dans la Bibliothèque numérique de l'ENS : ;
- ✓ Des photographies : Fonds lié à la vie de l'École normale supérieure : bâtiments de l'École, promotions, portraits ;
- ✓ Des fonds d'archives :
  - Fonds de l'Association des anciennes élèves de l'ENSJF
  - Fonds Baillou : archives essentiellement administratives
  - Fonds Bloch : fonds scientifique, fonds de physique
  - Fonds Botanique
  - Fonds Bouglé : fonds de Célestin Bouglé
  - Fonds Bousquet : cahiers de notes de cours d'un épigraphiste archéologue
  - Fonds Dorival : historien de l'art
  - Fonds Elie Halévy : philosophe et historien, documents de travail et correspondance
  - Fonds Hyppolite : philosophie dont philosophie allemande (traduction de Hegel)
  - Fonds Sainte-Claire Deville : fonds provenant du Laboratoire de Chimie de l'ENS

Prochainement dans CALAMES deux fonds de physiciens qui sont d'ores et déjà consultables à la **Bibliothèque des sciences expérimentales**, et dont les inventaires papier sont consultables sur place :

- Fonds Alfred Kastler : voir l'exposition virtuelle comprenant de nombreux documents d'archives : <http://sherlock.ens.fr/exhibits/show/tacksamycket>
- Fonds Aimé Cotton



### III. Les catalogues et bibliothèques numériques

#### Les catalogues collectifs :

**CALAMES**, Catalogue en Ligne des Archives et Manuscrits de l'Enseignement Supérieur :

<http://www.calames.abes.fr/>

On compte 69 établissements dont 28 établissements parisiens qui cataloguent leurs archives et manuscrits dans CALAMES :

PARIS 1. SCD ; PARIS 3. Bibliothèque Gaston Baty ; PARIS 7. Université ; PARIS 8 ; Académie de Médecine ; Archives Académie Française ; Bibliothèque littéraire Jacques Doucet ; Bibliothèque Mazarine ; Bibliothèque Sainte-Geneviève ; Bibliothèque Thiers ; BIU Cujas ; BIU Santé – Médecine ; BIU Santé – Pharmacie ; BULAC ; CNAM ; École française d'Extrême-Orient ; École militaire ; École pratique des hautes études ; ENS Ulm ; INHA ; Institut Catholique ; Institut de France ; Musée Curie ; Musée Jacquemart-André ; Muséum national d'Histoire Naturelle ; Sciences Po ; Société Hist. Protestantisme français ; Sorbonne-BIU Centrale ; Observatoire de Paris

**Le CCFR** : Catalogue collectif de France : <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp>

On peut y faire une recherche globale ou chercher par types de documents sur ses différentes bases :

Imprimés multimédia ; Base Patrimoine ; Manuscrits et archives ; Bibliothèques : Fonds (répertoire) ; Sources musicales.

Les catalogues concernant les Archives nationales et départementales :

Le portail européen des archives : [www.archivesportaleurope.net/](http://www.archivesportaleurope.net/)

Le catalogue France Archives qui a été lancé en 2017 : <https://francearchives.fr/>

Archives nationales d'Outre-Mer :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/index.html>

Les archives nationales du monde du travail :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/index.html>



**Des établissements d'enseignement supérieur ne participent pas à CALAMES, ainsi que des lieux conservant des archives utiles à la recherche.** Il faut aller sur leur site pour avoir des informations sur leurs ressources.

Par exemple : le Collège de France, catalogue d'archives Salamandre :

<https://salamandre.college-de-france.fr/>

L'Institut Pasteur, bientôt dans CALAMES : <https://webext.pasteur.fr/archives/>

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris : <http://archives.aphp.fr/le-cadre-de-classement/>

L'Académie des sciences : <http://www.academie-sciences.fr/fr/Transmettre-les-connaissances/les-archives-de-l-academie-des-sciences.html>

L'IMEC : <http://www.imec-archives.com/categorie-fonds/>

L'École des Sciences Physiques et de Chimie Industrielle : <https://www.espci.fr/fr/espci-paris/bibliotheque/>

La Bibliothèque Kandinsky (<http://archivesetdocumentation.centrepompidou.fr/cdc.html>)

Le Ministère de la culture propose plusieurs catalogues de ressources : CAPADOCE :

CAtalogue PArtagé de la DOcumentation en administration CEntrale au Ministère de la culture et de la communication

[http://capadoce.ext.culture.fr/capadoci/jsp/system/win\\_main.jsp](http://capadoce.ext.culture.fr/capadoci/jsp/system/win_main.jsp) et la Médiathèque de

l'architecture et du patrimoine : <http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr/>.

C'est la raison pour laquelle se développent des initiatives de **répertoires thématiques de fonds d'archives** :

Le Répertoire de fonds en histoire et philosophie des sciences et techniques :

<https://rhpst.huma-num.fr>

Le réseau national des musées et collections techniques : <http://remut.fr/>

### Quelques bibliothèques numériques

**Des bibliothèques numériques définies par leur périmètre géographique :**

- Europeana : <https://www.europeana.eu/portal/fr>
- Michael (patrimoine culturel numérique européen) :  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Innovation-numerique/Archives-projets-europeens/Projets-termines/Michael>





- La Bibliothèque numérique mondiale : <https://www.wdl.org/fr/>

Des bibliothèques numériques thématiques ou d'institutions

- Le CNUM : bibliothèque numérique du CNAM : <http://cnum.cnam.fr/>
- Bibliothèque numérique de l'École des Mines Paris-Tech : <https://patrimoine.mines-paristech.fr/>
- IRIS : bibliothèque en histoire des sciences Lille 1-CHST (Liège) : <http://iris.univ-lille1.fr/>
- Uranie : Bibliothèque numérique en astronomie (Bordeaux, Sorbonne, Observatoire de Paris, etc.) : <http://uranie.msha.fr/>
- Nabu : la bibliothèque numérique de la Fondation des Maisons des sciences de l'homme : <http://nabu.fmsch.fr/archives/>
- Salamandre : la bibliothèque numérique du Collège de France : <https://salamandre.college-de-france.fr/>
- BibNum Éducation : Ministère de la recherche et FMSH : <https://www.bibnum.education.fr/>
- Le moteur Collections du Ministère de la culture : <http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections>

Il existe **des carnets de recherche**, comme : Zinsel : Sociologie, histoire, anthropologie et philosophie des sciences et des techniques, UVSQ, Paris-Sorbonne, CNRS... :

<http://zinsel.hypotheses.org/>

Voir le catalogue qui recense les carnets de recherche en SHS :

<https://www.openedition.org/>

Les blogs et le carnet de recherche de la BNF : <http://www.bnf.fr/fr/outils/a.blogs.html>

Aide à la recherche : les bibliographies de la BNF :

[http://www.bnf.fr/fr/collections\\_et\\_services/bibliographies.html](http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/bibliographies.html)

De nombreux **corpus** ou projets de recherche sont à présent en ligne, comme par exemple :

- La plate-forme E-Man mise en place par l'ITEM : <http://www.eman-archives.org/> qui comprend plusieurs thématiques, dont un espace Afrique-Caraïbe d'édition de



manuscrits modernes francophone : <http://www.eman-archives.org/francophone/index.php>

- Archives Bourbaki : <http://poincare.univ-lorraine.fr/fr/archives-bourbaki>
- Fonds Ampère : CRHST-Centre Alexandre Koyré (CNRS) : <http://www.ampere.cnrs.fr/manuscrits/>
- Fonds Lavoisier : Panopticon (Académie des sciences) : <http://193.206.220.40/lavoisier/>
- Colisciences : textes de biologies du XIX<sup>e</sup> siècle numérisés dont des textes de Pasteur : <http://colisciences.in2p3.fr/>

#### **Autour de l'histoire de la médecine :**

- Jubilothèque de l'UPMC : avec notamment le fonds Charcot : <http://jubilotheque.upmc.fr/>
- Medic@ : Bibliothèque numérique de la BIU Santé : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/presentation.php>
- La fabrique de Vésale (BIU) : <http://www3.biusante.parisdescartes.fr/vesale/debut.htm>
- Histoire de la recherche médicale et en santé publique dans la France du XX<sup>ème</sup> siècle : <http://www.histrecmed.fr/>
- La collection numérique de Harvard concernant la maladie et les épidémies : <http://ocp.hul.harvard.edu/contagion/>
- MédiHAL : archive ouverte de photographies et d'images scientifiques : <https://medihal.archives-ouvertes.fr/>

#### **Des ressources plus spécifiquement philosophiques :**

Des fonds :

La BNF conserve de nombreux fonds de philosophes : ils seront recensés prochainement dans le Répertoire d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques, <https://rhpst.huma-num.fr>.

Par exemple : les fonds Sartre, Foucault, Merleau-Ponty, Gilles Gaston Granger.



L'ENS Ulm possède les archives de Jean Cavaillès, Jean Hyppolite, la bibliothèque de travail de Maurice Merleau-Ponty.

Les Archives Henri Poincaré (Nancy) conservent les archives de Jules Vuillemin, Alfons Borgers et Kuno Lorenz.

L'IMEC conserve les archives de : Louis Althusser, Jean et Joseph Baruzi, Roger Bastide, Léon Brunschvicg, François Châtelet, Jacques Derrida, Jean-Toussaint Desanti, Mikel Dufrenne, Mirko Grmek, Félix Guattari, Maurice Halbwachs, Sarah Kofman, Emmanuel Levinas, Lucien Lévy-Bruhl, Emmanuel Mounier, Kostas Papaïoannou, Claude Tresmontant, Jean Wahl.

L'Institut Protestant de Théologie (Paris) conserve le fonds Paul Ricœur.

#### **Quelques ressources complémentaires :**

Standford Encyclopedia of philosophy : <http://plato.stanford.edu/>

Internet Encyclopedia of philosophy : <http://www.iep.utm.edu/>

Édition de Descartes par Adam et Tannery en PDF :

<http://philosophyfaculty.ucsd.edu/faculty/ctolley/texts/descartes.html>

Édition multilingue de l'*Éthique* de Spinoza : <http://ethicadb.org/>

Portail Michel Foucault : <http://portail-michel-foucault.org/> ; projet autour de la préparation de *Les mots et les choses* : <http://lbf-ehess.ens-lyon.fr/>.

Sur You tube, on trouve de nombreuses ressources, comme par exemple :

Philosophie et vérité (1965) - Badiou, Canguilhem, Dreyfus, Foucault, Hyppolite, Ricœur. (Le film se passe dans le bâtiment où se trouve actuellement le CAPHÉS.)

Ou les communications du récent colloque « Vivre la maladie » du Centre Canguilhem.

À côté des bibliothèques numériques, les différentes institutions d'enseignement supérieur et de recherches mettent à disposition des vidéos ou des enregistrements audio issus de leurs activités scientifiques. Par exemple à l'ENS : Savoirs ENS, <http://savoirs.ens.fr/>



Exemple : l'intervention de Claude Debru intitulée « Canguilhem, Foucault et la maladie mentale », prononcée au colloque Neurosciences et psychiatrie du 28 juin 2014.

Sur Canal-U : <https://www.canal-u.tv/>

#### **IV. Quelques éléments de bibliographie concernant certaines institutions françaises et les archives de l'enseignement supérieur et la recherche** (ouvrages présents CAPHÉS)

- « Les archives scientifiques », dans *La Gazette des archives*, nouvelle série, n°145, 1989 (2<sup>e</sup> trimestre).

- Annie Chassagne. *La bibliothèque de l'Académie royale des sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Préface de Pierre Messmer. Avant-propos de Jean Dercourt et Nicole Le Douarin. Paris : Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2007 (« Collection CTHS Sciences » ; 5).

- Institut de France. *Index biographique de l'Académie des sciences, du 22 décembre 1666 au 1er octobre 1978*. Paris : Gauthier-Villars, 1979.

- Institut de France. *Répertoire biographique des membres et des correspondants de l'Académie des sciences*. Préface de Jean-François Bach, Jean Dercourt. Paris : Académie des sciences, 2008.

- *Index biographique des membres, des associés et des correspondants de l'Académie de médecine 1820-1990*. Paris : Académie de Médecine, impr. 1991.

- Denis Guthleben. *Histoire du CNRS de 1939 à nos jours une ambition nationale*. 2<sup>e</sup> édition. Paris : A. Colin, 2013 (« Poche. Histoire contemporaine »). Préface de Michel Blay.

- Annick Mellerio. *Pour une histoire de l'École normale supérieure : éléments de bibliographie, 1794-1996*. Avec la collaboration de Christine Ducourtieux, Pascale Hummel.



Paris : Société des Amis de l'École normale supérieure, 1996. Numéro spécial du *Bulletin de la Société des amis de l'École normale supérieure*, no 202, octobre 1996.

- Pascale Hummel. Anne Lejeune. David Peyceré. *Pour une histoire de l'École normale supérieure : sources d'archives, 1794-1993*. Avant-propos par Jean Favier. Préface par Étienne Guyon. Paris : Archives nationales : Presses de l'École normale supérieure, 1995.

- Association des anciens élèves, élèves et amis de l'École normale supérieure. *Supplément historique 2010 : l'ENS dans la recherche mondiale*. Paris : Association amicale de secours des anciens élèves de l'École normale supérieure, 2010. [Comprend la liste des directeurs, enseignants, etc.]

- Sous la direction de Jean-Robert Pitte. *La Sorbonne au service des humanités 750 ans de création et de transmission du savoir, 1257-2007*. Préface de Valérie Pécresse. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.

- Sous la direction de Thérèse Charmasson. *Les archives scientifiques XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : guide des fonds conservés en France*. Paris : CTHS, 2008.

- Textes présentés par Thérèse Charmasson. *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*. Paris : CTHS, 2005 (« Orientations et méthodes » ; 5).

- Textes réunis par Patrice Bret, Christiane Demeulenaere-Douyère et Liliane Hilaire-Pérez. *Des matériaux pour l'histoire : archives et collections scientifiques et techniques du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Paris : Société française d'histoire des sciences et des techniques. Fontenay-aux-Roses : ENS Éditions, 2000 (« Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences » ; [Nouvelle série]; 48).

- Anne Boyer avec la collaboration de Caroline Rives. *Des sources pour l'histoire de la médecine : guide*. Paris : Bibliothèque nationale de France, impr. 2008. [Concerne les fonds de la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque de l'Arsenal.]



- Association des archivistes français. *Richesse et diversité : à la découverte des archives des sciences humaines et sociales*. Avant-propos Bertrand Müller, Serge Wolikow. Paris : Association des archivistes français, impr. 2009. Numéro thématique de *La Gazette des archives*, ISSN 0016-5522, no. 212, 2008, no. 4.

- Association des archivistes français. Coordonné par Goulven Le Brech, avec la collaboration de Charlotte Maday et Aude Collet. *Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche*. Paris : Association des archivistes français, 2013. Numéro thématique de *La Gazette des archives*, ISSN 0016-5522, no. 231, 2013, no. 3.

- Sous la direction de Marie-Jeanne Choffel-Mailfert et Laurent Rollet. *Mémoire et culture matérielle de l'université : sauvegarde, valorisation et recherche*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2008 (« Histoire des institutions scientifiques »). Sommaire disponible à l'adresse, <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100348040&fa=sommaire>

- Sous la direction de Pierre-Antoine Gérard. *Les collections scientifiques des universités actes des 2<sup>e</sup> journées Cuénot, 21-22 septembre 2006*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2008 (« Histoire des institutions scientifiques »).

**Pour en savoir plus sur le monde des archives :**

Pour ceux qui seraient intéressés par des informations sur le traitement archivistique des documents : Portail international archivistique francophone, [www.piaf-archives.org/](http://www.piaf-archives.org/)

Le site de l'Association des Archivistes français : <http://www.archivistes.org/>